

# *Bulletin du Conseil Municipal d'Asnois*

N° 4 - Mai - Octobre 2006

## Le Mot du Maire

La vie de la commune a été fortement marquée par l'inauguration des travaux de restauration de l'église Saint Loup d'Asnois. Par son ampleur, ce chantier est, comme l'a signalé le Député Christian Paul, «le chantier du siècle pour Asnois ». En effet, l'église n'avait pas connu de tels travaux depuis près d'un siècle. Il faut dire que ce projet représente le plus important que la Nièvre ait connu depuis une dizaine d'années. Nous devons ce résultat à l'ensemble du conseil municipal qui a su conduire la commune dans des choix raisonnés et raisonnables ainsi qu'à l'ensemble de la population qui a soutenu ce projet. Je suis heureux en tant que maire d'Asnois de livrer à nouveau à l'histoire notre église afin qu'elle soit toujours et encore plus un précieux témoin d'un glorieux passé. Il va falloir maintenant faire vivre cet édifice en organisant par exemple des concerts ou bien en le faisant visiter régulièrement.

Le conseil municipal n'a pas fini pour autant de travailler puisqu'il reste encore des dossiers à traiter : la réfection du pont du canal ; l'entretien de la voirie communale... Toutes sortes de domaines où les aides financières sont peu nombreuses et où les coûts sont très élevés.

Je compte sur l'ensemble du conseil pour relever ces défis et continuer à travailler comme nous l'avons déjà fait.

Cordialement

Christophe DENIAUX

**Téléthon 2006** : Comme les autres années, les pompiers de Tannay viendront pour récolter vos dons. Une affiche précisera la date et le programme. Venez nombreux !

## **Le Conseil Municipal**

**Inauguration des travaux de restauration de l'église Saint Loup**

Après cinq années de travail, les portes de l'église ont pu enfin s'ouvrir le samedi 1<sup>er</sup> juillet afin de faire apparaître les travaux de restauration. Au milieu d'une partie importante de la population d'Asnois, en présence de l'ensemble du conseil municipal d'Asnois, d'un



certains nombre de maires du canton de Tannay, les officiels (Sous Préfet, Député, Sénateur, Conseiller Général) ont pu couper symboliquement le ruban avant d'entrer et de découvrir l'édifice restauré.

L'ensemble des personnes présentes a pu constater les travaux réalisés et découvrir la métamorphose de l'église qui retrouve ainsi son aspect du 16<sup>ème</sup> siècle. Des panneaux, installés à l'intérieur de l'église permettaient

de se rappeler les différentes étapes du projet et surtout de présenter l'état de l'église avant travaux.

Puis ce fut le temps des discours. Il serait trop long de les retranscrire ici, cependant, tous les intervenants ont souligné la qualité et l'importance du travail réalisé, l'implication de la population derrière son conseil municipal. Beaucoup de remerciements ont été dits ce jour, cependant il est important de souligner à nouveau :

- l'élan de générosité des donateurs qui ont permis de récolter la somme de 4 560 € par l'intermédiaire de la souscription pour la restauration des peintures murales.
- le travail bénévole des habitants pour repeindre les éléments mobiliers de l'église, pour nettoyer les dalles, faire les poussières. Merci en particulier à Roger Deniaux, Jacques Barrière et Olivier Vigoureux qui ont restauré l'ensemble des bancs qui étaient en piteux état. Encore merci à Pierre Lucain pour le travail minutieux et artistique qu'il a fourni afin de restaurer les statues.

Nous voudrions redire un grand merci à toutes les personnes qui de près ou de loin ont permis la réussite de ce projet.

Pour clore cette inauguration, un vin d'honneur a été servi à l'ombre des arbres. Ce vin d'honneur a été entièrement offert par les personnes qui ont confectionné des gâteaux et par Marie Noëlle et Jacky Gobillot qui ont offert une partie du vin, servi à cette occasion.

Dès que toutes les factures seront réglées, nous publierons les chiffres exacts du coût de la restauration avec les différentes subventions obtenues.

Il reste des choses à faire pour terminer l'œuvre entreprise : la confection des vitraux et la réfection des enduits extérieurs. Cependant, il convient d'attendre un peu avant d'envisager de tels travaux, d'autres chantiers urgents étant en attente.

## **Pont du Canal du Nivernais**

L'état du pont du Canal est préoccupant en ce qui concerne sa pérennité dans le temps. Le projet retenu consiste à reconstruire le tablier en béton afin de ne pas avoir à le refaire dans une quinzaine d'années (durée de la dernière restauration de ce tablier). Cependant, le coût est énorme : il représente près de 70 000 € hors taxe. La commune ne peut pas, à elle seule, supporter ce devis. C'est pourquoi, des démarches ont été entreprises afin de trouver des sources de financement. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée.

## **Ordures ménagères – Points d'apports volontaires (tri) – Bio déchets**

Ce dossier a retenu toute l'attention du conseil municipal non seulement pour son importance en terme d'environnement mais aussi pour son coût de plus en plus élevé. Tout d'abord, il convient d'apporter plusieurs précisions quant aux bennes de tri sélectif et notamment par rapport aux problèmes rencontrés cet été pour leur ramassage. Il se trouve que la Communauté de Communes **seule** responsable de ce service (cette compétence lui étant entièrement déléguée) a dû renégocier le marché des ordures ménagères. Il y a donc eu un changement de prestataire de services, en l'occurrence la SITA. Ce nouveau prestataire a donc connu une période de rôdage, cumulée à une période de forte chaleur (juillet). Il s'avère de plus que la commune d'Asnois semble être l'une des communes où l'on trie le plus. Tous ces éléments ont fait que les bennes ont débordé régulièrement (malgré les nombreux appels émis par la commune). Ces problèmes ont été rencontrés sur l'ensemble du canton. C'est pourquoi, une réunion de mise au point, à laquelle a assisté le maire de la commune, a eu lieu à Tannay afin de remédier à ces problèmes.

D'une façon générale, une discipline collective s'impose : il est fortement déconseillé de laisser ses papiers, plastiques et verres au pied des bennes lorsque celles-ci sont pleines.

La visite du centre de compostage de La Bussière (près de Clamecy), lieu où sont acheminés les bio déchets, organisée par la communauté de communes, a également permis de tirer à nouveau quelques règles essentielles pour la bonne gestion des déchets ménagers. Un effort supplémentaire est demandé dans le tri des bio déchets. Ceux-ci sont encore trop souvent mélangés à d'autres déchets ménagers. Pensez qu'une personne est responsable du compost et qu'à ce titre, elle ouvre les sacs que nous faisons chaque semaine. **Respectons donc le travail de cette personne !**

**Sans un effort de chacun, la taxe des ordures ménagères ne cessera d'augmenter**

### **Antenne Bibliobus.**

La demande de création d'une antenne de la bibliothèque départementale a reçu un avis favorable. Cette antenne sera donc prochainement ouverte (une information précise sera faite le moment venu). Vous pourrez venir emprunter des ouvrages (200 titres renouvelés deux fois dans l'année).

### **Recensement de la population**

La commune d'Asnois sera recensée en 2007 selon les dispositions du nouveau recensement : les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de manière exhaustive alors que les autres ne le sont que sous la forme d'échantillons représentatifs. Ces communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans. Pour 2007, il n'y a donc que 4 communes du canton qui seront recensées : Amazy, Asnois, Neuffontaines, Talon.

Ce recensement aura lieu du 18 janvier 2007 au 17 février 2007. Un agent recenseur passera à domicile vous remettre une feuille de recensement que vous devrez remplir. En cas de difficulté, il pourra vous aider. Le recensement est important car il représente un cliché de la commune riche en informations. Il permet également de déterminer le chiffre de population retenu par les autorités administratives. Ce chiffre est la base de toutes les dotations que l'Etat verse à la commune. Une information plus précise vous sera donnée prochainement.

### **Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

La commune possède plusieurs chemins dont certains sont traversés par des itinéraires de promenade inscrits depuis 1991 au PDIPR. Une partie de ces chemins ne faisaient pas l'objet de mesure d'inscription : le chemin des Joinceaux, chemin du Buisson Niaux, chemin des Chenevières, rue des Grandes chenevières.